

REHAUSSEUR DE pH LIQUIDE

Version précédente : 24/10/2011

Date de révision : 11/08/2016

SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : REHAUSSEUR DE pH LIQUIDE

Autres noms : pH PLUS / REVA-PLUS

Numéro Enregistrement REACH :

01-2119457892-27-XXXX

Numéro CAS : 1310-73-2

Numéro CE : 215-185-5

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée : Produit pour augmenter le pH des eaux de piscine.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MAREVA PISCINES ET FILTRATION

Adresse : Z.I. du bois de Leuze -25 Av Marie CURIE

13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France

Téléphone / Fax : +33 (0)4.90.47.47.90 / +33 (0)4.90.47.95.07

Adresse E-mail : tech@mareva.fr

Pour la Suisse se référer à la section 16.2

1.4. Numéro d'appel d'urgence

FRANCE :	+33 (0)1.45.42.59.59	ORFILA (INRS)
	+33 (0)4.91.75.25.25	Centre Anti-Poisons de MARSEILLE
ALLEMAGNE :	030.19240 / 030.30686790	Giftnotruf BERLIN
SUISSE :	145 (STIZ Zürich)	

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008

Corrosif pour les métaux Catégorie 1 H290

Corrosion cutanée Catégorie 1A H314

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section; voir Section 2.2

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Corrosif (C) R35

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans cette Section; voir Section 16

Effets néfastes les plus importants

Mentionnés en gras dans la partie étiquetage ci-dessous.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement :

Danger

REHAUSSEUR DE pH LIQUIDE

Version précédente : 24/10/2011

Date de révision : 11/08/2016

Mention de danger :

H290 Peut être corrosif pour les métaux

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Conseils de prudence :

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

2.3. Autres dangers

PBT : pas de données

vPvB : pas de données

Physico-chimiques : Réaction très exothermique avec des acides forts et l'eau.

Eau contact avec les métaux, dégagement d'hydrogène (gaz inflammable).

SECTION 3 – COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Nom chimique	N° CAS	N°CE	N° enregistrement REACH	Concentration
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	215-185-5	01-2119457892-27-XXXX	30,50%

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Placer la personne à l'air frais. Donner de l'oxygène si nécessaire.
Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Douche immédiate en enlevant les vêtements souillés sous la douche.
Laver la peau immédiatement et abondamment à l'eau claire au moins 15 mn.
Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
Si la peau est irritée, consulter un médecin. En cas de brûlures étendues, hospitaliser.

En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau claire en maintenant les paupières bien écartées pendant 15 minutes minimum.
Administer un collyre analgésique (oxyburprocaïne) en cas de difficulté d'ouverture des paupières.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche à l'eau et faire boire de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation : Difficultés respiratoires, toux, pneumonie chimique, oedème pulmonaire.
Irritations des voies respiratoires.

En cas de contact avec la peau : Brûlures intenses et ulcères pénétrants de la peau.

En cas de contact avec les yeux : Rougeur, gonflement des tissus, brûlures.
Peut causer une ulcération de la conjonctive et de la cornée.

REHAUSSEUR DE pH LIQUIDE

Version précédente : 24/10/2011

Date de révision : 11/08/2016

En cas d'ingestion : Nausée, douleur abdominale, vomissements avec du sang, diarrhée, suffocation, toux, insuffisance respiratoire.
Brûlures graves de la bouche et de la gorge. Danger de perforation intestinale.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement médical symptomatique.

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : poudre, mousse, eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés : Poudre de CO2

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Formation de gaz inflammables (hydrogène) au contact de certains métaux (voir section 10).
- Le contact avec l'eau dégage de la chaleur et favorise les risques de projection.

5.3. Conseils aux pompiers

- Porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Utiliser un équipement de protection individuelle complet.
- Collecter l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
- Procédure standard pour feux d'origine chimique. Refroidir les récipients par pulvérisation d'eau.

SECTION 6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

- Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Utiliser un équipement de protection individuelle (voir Section 8).
- Eloigner les personnes non protégées.
- Ecarter les matériaux et produits incompatibles avec le produit (voir section 10).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas décharger dans l'environnement.
- Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3. Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

- Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles (par ex. sable, terre...).
- Récupérer le produit dans des conteneurs appropriés en vue d'une élimination conforme à la réglementation en vigueur.
- Traiter le produit récupéré selon la section 13.
- Laver l'emplacement souillé à grande eau.

6.4. Références à d'autres sections

Voir section 8 pour l'équipement de protection individuelle
Voir section 13 pour l'élimination du produit

REHAUSSEUR DE pH LIQUIDE

Version précédente : 24/10/2011

Date de révision : 11/08/2016

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Utiliser dans des zones bien ventilées.
- Conserver à l'écart des produits incompatibles.
- Ne jamais verser de l'eau dans le produit.
- Ne pas mélanger à d'autres produits chimiques.
- Éviter le contact avec les yeux et la peau.
- Éviter les éclaboussures.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
- Se laver les mains après manipulations.

7.2. Conditions d'un stockage sécurisé incluant les incompatibilités

Stockage : Conserver fermé dans l'emballage d'origine, dans un endroit frais et ventilé.
Stocker à l'abri de la lumière et de l'humidité.
Prévoir une cuvette de rétention et un sol imperméable résistant à la corrosion.
Conserver à l'écart des Produits incompatibles (acides, matières organiques halogénées).

Emballage : Matière appropriée : Polypropylène, verre (petite quantité de produit), acier revêtu (Ebonite) ou inoxydable.
Matière non-appropriée : métaux et alliages.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utiliser pour le traitement des piscines. Ne doit pas être mélangé avec d'autres produits chimiques car risques de réactions dangereuses.

SECTION 8 - CONTROLES DE L' EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètre de contrôle

Valeurs limites d'exposition

	VME
France :	2 mg/m³
SUISSE :	2 mg/m³ inhalable
Autre(s) pays :	TLV (US) = 2 mg/m³

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Utilisateurs	Inhalation
Travailleurs	1 mg/m ³ (LE, LT)
Consommateurs	1 mg/m ³ (LE, LT)

LE : Effets locaux, SE : Effets systémiques, LT : Long terme, ST : Court terme

8.2. Contrôle de l'exposition

Mesures d'ordre technique

- Éviter les projections
- Voir mesures de protection Section 7

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter un masque facial à cartouche combiné de type E-P3. En cas d'exposition des travailleurs à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, porter un appareil respiratoire autonome.

Protection des mains : Porter des gants de protection imperméables à résistance chimique : en PVC, néoprène ou caoutchouc.
Prendre en compte l'information donnée par le fournisseur de gants concernant la perméabilité et les temps de pénétration.

REHAUSSEUR DE pH LIQUIDE

Version précédente : 24/10/2011

Date de révision : 11/08/2016

Protection des yeux : Lunette de sécurité à protection intégrale ou écran facial.

Protection du corps : Porter un vêtement de protection approprié, bottes en PVC, néoprène ou caoutchouc si risque d'éclaboussures.

Mesures d'hygiène : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Ne pas manger, fumer ou boire pendant l'utilisation.

Se laver les mains après manipulations.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir Section 6.2

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Propriétés physiques et chimiques

Aspect :	Liquide	Propriétés comburantes :	Non comburant
Couleur :	Incolore	Pression de vapeur :	Pas de données
Odeur :	Neutre	Densité :	1,33
pH à 25°C (1 %) :	>13	Masse volumique :	1,33 g/l
Point de fusion :	≈ 1 °C	Solubilité(s) :	Soluble en toute proportion
Point d'ébullition :	≈ 115 °C	Coeff partage	
Point d'éclair :	non inflammable	n-octanol/eau :	Non applicable
Taux d'évaporation :	Pas de données	T°auto-inflammation :	Pas de données
Inflammabilité :	non inflammable	T° de décomposition :	≈ 400 °C
Propriétés explosives :	non explosif	Viscosité :	13 cp.s à 20 °C

9.2. Autres informations

Poids moléculaire : 40 g/mol

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

- Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

10.2. Stabilité chimique

- Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions (section 7)

10.3. Possibilités de réactions dangereuses

- se référer au 10.5

10.4. Conditions à éviter

- Chaleur (T°>50°C) .
- Humidité.

10.5. Matières incompatibles

- Eviter le contact avec les acides forts et l'eau (réactions exothermiques violentes).
- Ne pas mettre en contact avec des matières organiques halogénées.
- Eviter le contact avec les métaux tels que l'aluminium, le zinc ou l'étain (action corrosive avec dégagement gazeux d'hydrogène).

10.6. Produits de décomposition dangereux

- Hydrogène

REHAUSSEUR DE pH LIQUIDE

Version précédente : 24/10/2011

Date de révision : 11/08/2016

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Toxicité aiguë

Les études de toxicité aiguë ne sont pas nécessaires quand la substance est classée corrosive pour la peau.

11.2. Corrosion cutanée / Irritation cutanée

Corrosif pour la peau : brûlures de la peau.

11.3. Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Corrosif pour les yeux : lésions oculaires graves.

11.4. Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non sensibilisant par contact avec la peau.

11.5. Mutagénicité sur les cellules germinales

Substance non classée.

11.6. Cancérogénicité

Substance non classée.

11.7. Toxicité pour la reproduction

Substance non classée.

11.8. Toxicité spécifique pour certains organes cibles . Exposition unique

Substance non classée.

11.9. Toxicité spécifique pour certains organes cibles . Exposition répétée

Substance non classée.

11.10. Autres informations

En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.

SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

		Durée	Valeurs	Espèce
Hydroxyde de sodium	Poisson	96 h	CL50 = 35 – 189 mg/l	
	Invertébrés aquatiques	48 h	CE50 = 40,4 mg/l	Ceriodaphnia
	Bactérie	15 min	CE50 = 22 mg/l	Photobacterium phosphoreum

==> La substance n'est pas classée toxique pour les organismes aquatiques

12.2. Persistance et dégradabilité

Non applicable : Substance alcaline forte, inorganique qui se dissocie complètement dans l'eau.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non bioaccumulable (produit inorganique ionisable).

12.4. Mobilité dans le sol

Solubilité et mobilité importantes.

REHAUSSEUR DE pH LIQUIDE

Version précédente : 24/10/2011

Date de révision : 11/08/2016

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substance non persistante, bioaccumulable ou toxique.

12.6. Autres effets néfastes

Effets nocifs sur les organismes aquatiques par déplacement de la valeur du pH (ion hydroxyle).
Sa toxicité dépendra de la capacité tampon de l'écosystème aquatique ou terrestre.

SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitements des déchets

- Éliminer conformément aux législations en vigueur
- Ne pas contaminer le sol ou l'eau (empêcher le produit de pénétrer dans les égouts).
- Ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement
- Rincer plusieurs fois l'emballage à l'eau avant rejet ou élimination. Reverser les eaux de rinçage dans la piscine.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU :

ADR, IMDG : UN1824

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies :

Hydroxyde de sodium en solution

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

ADR, IMDG : 8

14.4. Groupe d'emballage :

ADR, IMDG : II

14.5. Dangers pour l'environnement :

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de données

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil d'IBC :

Pas de données

Autre information :

Code Tunnel (ADR) : E

Quantités limitées : LQ = 1 L / 30 kg

REHAUSSEUR DE pH LIQUIDE

Version précédente : 24/10/2011

Date de révision : 11/08/2016

SECTION 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 – Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé ou d'environnement

Directive 2008/98/CE relative aux déchets :
Applicable

Directive 2012/18/UE relative aux accidents majeurs :
Applicable, code ICPE : 1630

Règlement (UE) n°649/2012 – Exportations et importations de produits chimiques dangereux :
Applicable

Suisse : CPID : 107991

15.2 – Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été faite pour cette substance.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

16.1- Phrases intégrales mentionnées dans les sections 2 et 3

H290 Peut être corrosif pour les métaux
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
R35 Provoque de graves brûlures.

16.2 - Renseignements concernant le responsable de la mise sur le marché en suisse

Société : **MAREVA AG**
Adresse : St. Alban-Vorstadt 102-PF342
CH-4013 BASEL
Téléphone / Fax : 0041.(0)613226922 / 0041.(0)613226923
Adresse E-mail : tech@mareva.fr

16.3- Autres informations

Version : 2.0

Cette version remplace toute version publiée à une date antérieure.

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances, des données fournisseurs et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit à la date de mise à jour de ce document.

Cette fiche de sécurité concerne le produit spécifiquement désigné.

Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.